Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260923-03_06_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 17 septembre 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 23 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Gaël Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, DARCHE Patrice, GAILLARD Catherine, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, QUERRE Sophie, FALIGOT Jean-François, YOUNSI Fanny, TARDIEU Thierry, PASQUIER-PANSART Aurélie, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, MONIE Lydie, MACE Daniel, BECAVIN Ellise, BERTHELOT Yvon, REMY Colette, AVRIL Michel, GUILLEMY Sylvie, LAMIDON Nathalie, FRANCILLETTE Frédérick, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, FOURNIER Richard, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Secrétaire de séance : Jean-François FALIGOT

Absents et représentés : DENIS Alain (pouvoir à LECORNE Nicole), SUPERCHI-GAILLARD Luc (pouvoir à BECAVIN Elise), USALA-NOGUERE Sophie (pouvoir à FRANCILLETTE Frédérick)

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**30**
Nombre de votants :	**33**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 03-06-2026-CM : Attribution d'un don en soutien à l'œuvre des pupilles des sapeurs-pompiers à la suite des incendies survenus durant l'été 2026

À la suite des incendies d'une intensité exceptionnelle qui ont touché la France et particulièrement la Gironde en juillet 2026, les sapeurs-pompiers ont été fortement mobilisés pour lutter contre les feux et protéger les populations, les habitations et les territoires concernés.

Ces événements ont une nouvelle fois mis en lumière l'engagement, le courage et le dévouement des sapeurs-pompiers, qui interviennent quotidiennement au service de la population.

Face aux drames humains liés à ces interventions et notamment au décès de sapeurs-pompiers, le conseil municipal souhaite exprimer sa solidarité et sa reconnaissance envers celles et ceux qui s'engagent pour assurer la sécurité de tous.

Dans cet esprit, la commune souhaite apporter une contribution de 1 000 € aux Pupilles des sapeurs-pompiers du Sud Goëlo, afin de participer à l'accompagnement des enfants et familles touchés par ces drames.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCORDE une subvention don d'un montant de 1 000 € à **l'œuvre des pupilles des sapeurs-pompiers**, en soutien aux familles de sapeurs-pompiers décédés ;

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
Erwann LARUPT

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER * Côtes d'Armor